



AVENIR DU TIR – Soutien à la formation des jeunes tireurs

Préambule

Dans le cadre d'une action de promotion pour l'avenir du tir, le comité de la Société cantonale des tireurs fribourgeois organise en collaboration avec les 7 Fédérations de district, une action de soutien dans la formation des jeunes tireurs.

Cette action aura pour but de permettre aux jeunes de se familiariser avec le tir sportif en organisant des séances d'initiation dans le cadre des cours de jeunes tireurs organisés à 300 m et au pistolet 25 m.

But

Ces séances doivent permettre aux jeunes de faire connaissance avec le tir sportif et de s'initier à ses rudiments. Elles doivent être une motivation pour le jeune à poursuivre sa carrière de tireur et lui donner un attrait pour ce sport.

Déroulement

Les Fédérations de district désignent chacune 1 à 2 moniteurs qualifiés ayant si possible suivi un cours de formation Jeunesse et Sport ou équivalent. Ces moniteurs seront à disposition des cours de jeunes tireurs organisés dans le district. Ils mettront sur pied, en collaboration avec le chef du cours JT, une ou deux séances de formation technique des jeunes selon le programme détaillé ci-dessous.

Les Fédérations adressent au responsable cantonal les noms, prénoms et adresses des moniteurs.

Chaque cours de jeunes tireurs doit faire appel au moins une fois à l'un de ces moniteurs afin que chaque jeune puisse connaître les rudiments techniques du tir sportif. Les responsables JT de district sont chargés de faire la prospection nécessaire auprès des cours.

Les moniteurs pourront organiser des séances complémentaires par région pour les jeunes qui s'intéressent au tir sportif à 300 m ou au pistolet 25 m.

Prix en charge des frais

Le moniteur recevra une indemnité de CHF 100.- par séance..

La munition utilisée pour ces séances pourra être facturée à la SCTF pour un maximum de 20 cartouches par jeunes participant à la séance.





Contrôle

Le moniteur établira un petit rapport sur chaque séance sur le formulaire qui lui sera remis par la SCTF. Ce rapport comportera : le nom, prénom et année de naissance des participants avec leur signature ainsi que le nombre des cartouches tirées. Un petit aperçu de la matière abordée et de la réceptivité des jeunes dans ce cours sera mentionné dans le rapport.

Pour les séances organisées par région, le moniteur demandera, au responsable cantonal, l'autorisation d'organiser cette séance. Ce dernier fixera la dotation en munition. Le même rapport que celui prévu ci-dessus sera fourni par le moniteur.

Programme des cours

Le programme du cours sera :

- a) une information sur le sport du tir en général, les apports du tir au point de vue humain et social;
- b) initiation au rudiment technique du tir; à savoir :
 - présentation des armes, habillements et équipements;
 - exigences du tir et préparation nécessaire;
 - sécurité dans le tir;
 - technique de tir, visée, départ du coup, respiration, tenue de l'arme;
 - exercices pratiques.

Organisation

La SCTF désigne un responsable en la personne de Gabriel Cuennet, en collaboration avec le chef des Jeunes Tireurs et les entraîneurs cantonaux à 300 m et au pistolet.

Chaque fédération désigne un responsable et communique au responsable cantonal jusqu'au 30 avril le nom des moniteurs et leur calendrier.

Le responsable cantonal et celui de la Fédération feront quelques contrôles en visitant les cours annoncés. En début et en fin de saison, une séance sera organisée par le responsable cantonal afin de s'assurer du bon déroulement de cette action, de faire une évaluation de la situation et de fixer les améliorations à apporter et la suite à y donner.

En cas de grave défaillance, l'indemnité versée au moniteur ainsi que la prise en charge de la munition pourraient être suspendues.

Chaque acteur aura à cœur de motiver les cours de jeunes tireurs et les jeunes.

Approuvé par le Conseil fribourgeois des tireurs en date du 27 janvier 2007 à Liebistorf.

